

Image not found or type unknown



## caution après état des lieux

Par **crevette1006**, le **16/02/2012** à **14:34**

j'ai quitté mon logement en janvier l'état des lieux a été fait mais pas signé le 31 janvier et depuis le propriétaire ne fait que me rechercher des points négatifs(ménage mal fait, toile d'araignée, éléments de la hotte cassée, morceaux de mur qui seraient tombés,...) et de me dire que ce sera retenue sur ma caution. de plus, elle me parle de la tonte de la pelouse qui n'est pas faite (vu la saison cela me semble logique et m'a demandé de vider la fosse septique ce qui n'avait pas été fait avant notre arrivée.  
nous sommes restés 5 ans dans cette maison.